



**ADDENDA # 1**

Date: Le 8 avril, 2024

Titre: Services de nettoyage pour l'ambassade du Canada en Suisse, à Berne

Le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement modifie par la présente, conformément au présent addenda, la Demande de propositions (DDP) pour la prestation de services de nettoyage, portant le numéro 24-253012. Le présent addenda fait partie de la DDP et a pour objet :

Répondre aux questions que nous avons récemment reçues.

Le présent addenda est émis avant la réception des offres afin de fournir des révisions et des clarifications aux documents d'appels d'offres.

**QUESTIONS ET RÉPONSES**

**Q1.** Est-ce que l'ambassade pourrait fournir un tableau décrivant la taille des surfaces de sol à nettoyer par type, reflétant les descriptions fournies dans L'énoncé des Travaux ?

**R1.** Veuillez trouver le tableau ci-dessous.

Surfaces totales telles que décrites dans l'annexe A – Énoncé des travaux	Tapis	Linoléum	Ciment	Céramique	Bois	Grand total
Bibliothèque (p. 38, 40)	11.60					11.60
Bureaux (p. 37, 40)	4.40					213.40
Conteneur de sécurité / enveloppe de sécurité. (p. 37, 39)		18.00				18.00
Cuisine au sous-sol de la chancellerie (p. 38, 41), Cuisine (p. 39)		26.70				26.70
Cuisine extérieure (p. 41)				6.00		6.00
Gymnase (p. 40)		15.40				15.40
Locaux de stockage / de fournitures / Espaces des rangement (p. 38, 40, 41)			34.80			34.80
Paliers (p. 37, 39)		50.54				50.54
Salles d'eau (p. 37, 39, 41)				15.60		15.60
Salles de conférence / Salles de réunion (p. 37, 40)	1.20					44.70
Sas, couloirs et passages (pages 37, 39)	38.16					38.16
Zone d'accueil du public / Zone de réception (p. 37, 39)	25.50					25.50
Zones sécurisées de la chancellerie (nettoyage les Me et Ve) (p. 46)					82.60	82.60
<b>Grand Total</b>	<b>80.86</b>	<b>110.64</b>	<b>34.80</b>	<b>21.60</b>	<b>82.60</b>	<b>583.00</b>





**Q2.** Est-ce que l'ambassade pourrait fournir un total des surfaces vitrées soumises à un nettoyage hebdomadaire pour les bureaux de la page 37 ainsi que les surfaces vitrées soumises à un nettoyage périodique de la page 38?

**R2.** La surface vitrée totale des fenêtres pour le nettoyage hebdomadaire tel que décrit à la page 40 du document d'appel d'offres est d'environ 207 mètres carrés, y compris toutes les surfaces à nettoyer.

La surface vitrée totale des fenêtres pour les besoins du nettoyage périodique tel que décrit à la page 41 du document d'appel d'offres est d'environ 302 mètres carrés, y compris toutes les surfaces à nettoyer.

**Q3.** A Gesamtarbeitsvertrag (GAV) ou Convention collective de travail (CCT) est la base contractuelle, en Suisse, pour chaque contrat de travail dans une profession spécifique ou pour toutes les relations de travail dans un secteur spécifique. Les heures de travail, les congés, les délais de préavis et les salaires minimaux sont fixés dans la GAV/CCT tel que négocié entre les syndicats et les associations d'employeurs. En cas de modification d'une GAV/CCT existante ou de conclusion d'une nouvelle GAV/CCT, les employeurs sont tenus d'adapter les salaires à l'aide de la formule d'augmentation prescrite. Cette augmentation pourrait être supérieure au "taux d'inflation annuel (ou IPC) publié par Trading Economics pour la Suisse" mentionné dans l'annexe 2 de la partie 3 à la page 16, clause B5. Est-ce que le Canada serait disposé à modifier le contrat subséquent de manière à ce que tous les taux mensuels fermes et tous les taux horaires fermes soient augmentés (lors de l'exercice de chacune des périodes d'option) du plus élevé des deux taux suivants : le taux d'inflation annuel (ou l'IPC) publié par Trading Economics pour la Suisse ou le pourcentage d'augmentation obligatoire du coût de la main-d'œuvre prescrit par la plus récente GAV/CCT spécifique à l'industrie en vigueur au moment de l'exercice de l'option?

**R3.** Nous comprenons qu'il est difficile pour les entreprises de maintenir leurs prix fixes pendant cinq ans. Par conséquent, le GC propose une augmentation des tarifs pour tenir compte de l'inflation publiée par Trading Economics pour la Suisse à la fin de la deuxième année contractuelle initiale lorsque les périodes d'option sont exercées pour les années 3, 4 et 5. Les soumissionnaires sont invités à proposer des prix fixes pour les deux premières années, y compris des marges suffisantes pour absorber les changements dans les coûts de fonctionnement au cours des deux années fixes.

**TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES**